



## Impositions et taxes sur salle des fêtes

Par **melmac**, le **27/06/2017** à **03:38**

Bonjour,rrrnJ'aurai aimé savoir comment se passait l'imposition sur les revenus d'une salle genre "salle des fêtes" que je mettrai en location ? ainsi que les taxes. Sont-elles les mêmes que pour un logement ?rrrnBien cordialement.rnrnMerci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **27/06/2017** à **06:05**

Bonjour,rrrnA titre personnel, vous ne pouvez pas louer un local de cette taille sans en avoir les autorisations exigées, lesquelles ressortent des "établissements habilités à recevoir du public". Sans compter que si, au cours d'une manifestation festive, de l'alcool est servi, vous devrez être titulaire de la licence prévue (licence IV) et avoir souscrit les assurances obligatoires pour ce type d'établissement..rrrnLes taxes et impôts de ce type d'établissement sont ceux des entreprises et sociétés commerciales donc vous devez créer une société commerciale.rnrnJe vous conseille très vivement de voir les possibilités, les tenants et aboutissants, d'une telle société auprès de votre Chambre de Commerce et d'Industrie.